

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-du- RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
D'AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du **vendredi 26 septembre 2025**

**L'an deux mille vingt cinq, le vingt six septembre
À 14 heures 00**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Julie GABRIEL, Vice-Présidente du CCAS.

**Nombre d'administrateurs
en exercice : 17**

Présents : 9

Quorum : 9

PRESENTS :

Madame Julie GABRIEL, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Irène DUPLAN, Madame Magali ROUX, Madame Brigitte AMOROS, Monsieur Dominique DIAZ, Monsieur Luc GUERIN, Monsieur Charles BOUVIER

ABSENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Denis GRANDJEAN, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Martine VERNHES, Monsieur Denis GIROMINI, Monsieur Christian JANOT

POUVOIRS :

Madame Catherine CERVONI donne pouvoir à Madame Brigitte AMOROS, Monsieur Jean-Christophe MERLE donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS

N°02_260925

**Objet : Décision Modificative n°2 sur
budget annexe de la Résidence
Autonomie après Budget Primitif 2025**

Date de la convocation :

Conformément à l'article R123-23 du code de l'action sociale et des familles, le secrétariat de séance est assurée par Madame Claudine JAILLET en sa qualité de Directrice du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Vice-Présidente du CCAS

Madame Julie GABRIEL

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250926-260925_02-DE
Reçu le 29/09/2025
Signé par CN=Julie GABRIEL,serialNum
ber=212823JNF088,givenName
=Julie,SN=GABRIEL,T=Vice-p
résidente,OU=0002 26130041
2,2.5.4.97=#0C0F4E54524652
2D323631333030343132,O=CCA
S AUBAGNE,C=FR
29/09/2025

Délibération n°02_260925 :**Objet : Décision Modificative n°2 sur budget annexe de la Résidence Autonomie après Budget Primitif 2025****Rapporteur :** Madame Julie GABRIEL**EXPOSE :**

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du Code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Une première décision modificative a été adoptée par le Conseil d'Administration du CCAS le 20 juin 2025.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à nouveau à des ajustements de crédits sur les différents chapitres du budget annexe de la Résidence Autonomie sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU la loi 82-213 du 22 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

VU le budget primitif 2025, adopté par délibération du Conseil d'administration n° 05_250325 du 25 mars 2025,

VU la décision modificative n°1 après budget primitif 2025 adopté par délibération du Conseil d'administration n°08_200625 du 20 juin 2025,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la Décision Modificative n°2 sur le budget annexe de la Résidence Autonomie (02201) après Budget Primitif 2025 équilibrée en recettes et en dépenses comme suit :

INVESTISSEMENT

	DÉPENSES
Chapitre 13 Subventions d'investissement	/
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	/
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	/
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	+ 5.040,00 €

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250926-260925_02-DE
Reçu le 29/09/2025
Signé par CN=Julie GABRIEL,serialNum
ber=212823JNF088,givenName
=Julie,SN=GABRIEL,T=Vice-p
résidente,OU=0002 26130041
2,2.5.4.97=#0C0F4E54524652
2D323631333030343132,O=CCA
S AUBAGNE,C=FR
29/09/2025

TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT	+ 5.040,00 €
--------------------------------------	---------------------

	RECETTES
Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	/
Chapitre 13 Subventions d'investissement	/
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	/
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	+ 5.040,00 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	/
Chapitre 28 Amortissements des immobilisations	/
Chapitre 49 Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	/
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	+ 5.040,00 €

FONCTIONNEMENT

	DÉPENSES
Groupe 1 Dépenses afférentes à l'exploitation courante	+ 15.700,00 €
Groupe 2 Dépenses afférentes au personnel	- 29.800,00 €
Groupe 3 Dépenses afférentes à la structure	+ 11.120,00 €
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT	- 2.980,00 €

	RECETTES
Groupe 1 Produits de la tarification	+ 2.460,00 €
Groupe 2 Produits relatifs à l'exploitation	- 7.705,00 €
Groupe 3 Produits financiers et produits non encaissables	+ 2.265,00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	- 2.980,00 €

ARTICLE 2 : DE VISER ET ADOPTER l'ensemble des états annexes intégrés au budget principal ;

ARTICLE 3 : Le Président du Conseil d'Administration ou son représentant légal, Mme la Directrice du C.C.A.S. et Mme la Chef du Service de Gestion Comptable (SGC) d'Aubagne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250926-260925_02-DE
Reçu le 29/09/2025
Signé par CN=Julie GABRIEL,serialNum
ber=212823JNF088,givenName
=Julie,SN=GABRIEL,T=Vice-p
résidente,OU=0002 26130041
2,2.5.4.97=#0C0F4E54524652
2D323631333030343132,O=CCA
S AUBAGNE,C=FR
29/09/2025